

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0811**

commune (s) : Limonest

objet : Habitat logement social - Acquisition, à titre onéreux, de lots dans un immeuble en copropriété situé 298, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI Alf, à Mme Beauverd et à M. Goursat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0811**

commune (s) : Limonest

objet : **Habitat logement social - Acquisition, à titre onéreux, de lots dans un immeuble en copropriété situé 298, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI Alf, à Mme Beauverd et à M. Goursat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'offre de logement social sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose d'acquérir 4 lots dans l'immeuble en copropriété situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest. 2 lots appartiennent à la SCI Alf, représentée par monsieur Bachour, les 2 autres lots appartiennent à madame Beauverd et monsieur Goursat, en indivision.

Il s'agit :

- d'un local commercial formant le lot n° 1 d'une superficie de 36,76 mètres carrés ainsi que les 190/1 000° des parties communes générales du bâtiment A,
- d'un appartement au 1er étage formant le lot n° 2 d'une superficie de 49,16 mètres carrés ainsi que les 254/1 000° des parties générales du bâtiment A,
- d'un appartement au 2ème étage formant le lot n° 3 d'une superficie de 48,34 mètres carrés ainsi que les 251/1 000° des parties communes générales du bâtiment A,
- d'un appartement ainsi que des combles au 3ème étage d'une superficie de 50,24 mètres carrés, ainsi que les 287/1 000° des parties communes générales du bâtiment A,

le tout situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest et cadastré C 738 pour 70 mètres carrés.

De ce fait, la Métropole serait propriétaire de la totalité des lots constituant l'immeuble situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest.

Ce dernier fera l'objet, avec l'immeuble mitoyen situé 294, avenue Général de Gaulle à Limonest dont l'acquisition a été approuvée par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0561 du 7 décembre 2015, d'une mise à disposition ultérieure, par bail emphytéotique, à l'organisme de logement social Alliade.

Le programme d'Alliade consiste en la réalisation de 6 logements dont 2 financés en mode prêt locatif à usage social (PLUS), d'une surface utile de 78,10 mètres carrés et 4 financés en mode prêt locatif social (PLS), d'une surface utile de 184,40 mètres carrés.

En outre, il est précisé que, compte tenu que le projet concerne l'acquisition indissociable de ces 2 immeubles situés 294 et 298, avenue Général de Gaulle à Limonest, la signature de ces actes s'effectuera concomitamment.

Aux termes du compromis, la Métropole acquerrait les lots ci-dessus désignés, occupés, pour un montant total de 485 000 € réparti comme suit :

- 235 000 € pour les lots n° 1 et 2, propriété en indivision de madame Beauverd et de monsieur Goursat, conformément à l'avis de France domaine,

- 250 000 € pour les lots n° 3 et 4, propriété de la SCI Alf, représentée par monsieur Bachour, conformément à l'avis de France domaine.

La Métropole aura la jouissance de ce bien au paiement du prix ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 février 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant total de 485 000 €, des lots n° 1, 2, 3 et 4 dans l'immeuble en copropriété cadastré C 738, situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest et appartenant à la SCI Alf pour les lots n° 3 et 4 et à madame Beauverd et à monsieur Goursat pour les lots n° 1 et 2, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1765, le 13 janvier 2014 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 1 968 750 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 485 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 6 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.